

PRIMATURE

*CSO/PRCP
Desn le 08/06/09
n° 140*

Le Premier Ministre

A

*M. Ndiaye, Valdivia
Abel Ndiaye
Par étude et
points à discuter*

**Madame et Messieurs les Ministres d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général de la Présidence
de la République,
Madame le Secrétaire général du Gouvernement.**

OBJET: Lettre de cadrage du projet de loi de finances pour 2010

La préparation de la loi de finances 2010 s'inscrit dans le cadre de la poursuite des réformes budgétaires et financières mises en œuvre depuis 2005, pour une gestion plus performante et transparente des finances publiques. Ces réformes ont permis, notamment, d'élaborer un nouveau Code des Marchés publics et de redéfinir le cadre règlementaire de la préparation et de l'exécution du budget, à travers de nouveaux décrets. Il s'agit de :

- décret n° 2008-1377 du 28 novembre 2008 relatif aux dispositions applicables aux paiements sans ordonnancement préalable, avant ou après service fait ;
- décret n° 2009-85 du 30 janvier 2009 relatif à la préparation du budget de l'Etat ;
- décret n° 2009-192 du 27 février 2009 relatif aux reprises en engagement et aux reports de crédits du Budget Général.

Dans le souci de mieux rendre compte des résultats des politiques publiques aux citoyens et de répondre également aux attentes des partenaires techniques et financiers conformément aux engagements contenus dans la Déclaration de Paris et le Memorandum de Politiques économiques et financières, les réformes budgétaires et financières seront poursuivies en dépit d'un environnement macroéconomique peu favorable, marqué par la crise financière internationale.

Le marasme économique mondial devrait en effet, malgré le recul des cours noté sur les marchés des matières premières et des produits alimentaires (notamment les céréales, les oléagineux et le pétrole), affecter le taux de croissance de l'économie mondiale, qui après un recul à 3,4% en 2008, est attendu à 0,5% en 2009.

Les signes de cette perspective de faible croissance sont déjà perceptibles au niveau des finances publiques, particulièrement à travers une timide réalisation des recettes

11 mai 2009
3578

budgétaires estimées à fin mars 2009 à 291,3 milliards, accusant une moins – value de 45,1 milliards par rapport à l'objectif de 336,4 milliards.

Cette situation doit inciter à une gestion plus efficace et efficiente des ressources publiques et à une programmation des dépenses à un niveau optimal, par rapport aux recettes attendues.

A la veille des conférences budgétaires qui débuteront le 1^{er} juillet 2009, il est ainsi bon de savoir que les dépenses du budget 2010 vont subir une baisse de l'ordre de 2,39% par rapport à la gestion en cours pour épouser la baisse attendue des recettes.

Les enveloppes sectorielles indicatives des ministères sous Cadre de Dépense Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT), seront notifiées, avant le 07 mai 2009 et les versions préliminaires des rapports de performance devront, en retour, être transmises, avant le 31 mai 2009, au Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances.

L'ambition, pour l'année 2010, sera de franchir une nouvelle étape dans l'action réformatrice, conduite par le gouvernement depuis l'évaluation de son système de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics.

Après l'apurement de la dette intérieure (en particulier celle des structures de santé) en vue de relancer l'économie, des efforts seront faits pour la conservation des emplois et la création de richesse. A cet égard, l'élimination des obstacles structurels qui entravent le dynamisme de l'économie sera poursuivie en même temps que les réformes nécessaires pour l'assainissement de nos comptes publics et le dépôt à bonne date, auprès du Parlement, des projets de loi de règlement.

J'attache du prix à la prise en charge des préoccupations indiquées plus haut pour que les propositions de dépenses soient réalistes et concrètes et s'inscrivent dans le cadre de programmes et projets bien étudiés et évalués, et que des réaménagements ou des réallocations de crédits soient proposés au bénéfice des structures ou services prioritaires.

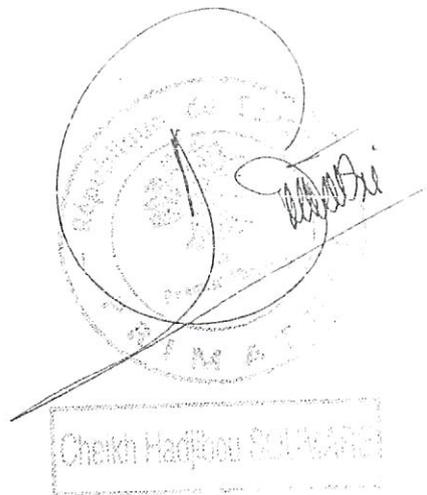
Je rappelle que les projets d'investissement doivent être élaborés dans la limite des contraintes budgétaires et conformément aux dispositions contenues dans ma lettre circulaire n°20 du 13 novembre 2008 portant directives destinées à renforcer les activités de planification et d'évaluation des investissements publics.

Sous ce rapport, je vous demande de prendre en compte les orientations suivantes pour la préparation de votre projet de budget :

- la confirmation de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté de seconde génération (DSRP II) qui est le socle des stratégies et politiques nationales de développement économique et social ;
- le maintien du cap pour la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA);
- l'orientation des actions vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD);
- la poursuite de la Grande Offensive agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA), dont les objectifs ont trait à la satisfaction des besoins alimentaires;

- l'intensification des programmes d'électrification rurale et de diversification des sources d'énergie ;
- l'accélération des programmes d'infrastructures scolaires et universitaires ;
- la poursuite du Plan national de Développement sanitaire ;
- le renforcement des programmes de lutte contre le chômage des jeunes ;
- l'extension de la méthode de la budgétisation axée sur les résultats ;
- l'accélération de la modernisation des services fiscaux dans le cadre de l'exécution du contrat de performance signé entre le Ministère de l'Economie et des Finances et la Direction générale des Impôts et des Domaines ;
- le renforcement de la coopération avec les bailleurs de fonds avec, notamment la consolidation de l'Arrangement Cadre relatif aux Appuis Budgétaires (ACAB) et la systématisation de la tenue des rencontres trimestrielles sur le suivi des engagements de la Sixième réunion du Groupe consultatif de Paris sur le Sénégal ;
- le paiement de l'intégralité du montant de la dette intérieure, pour favoriser ainsi la relance du tissu productif.

Je vous invite au respect strict des dispositions ainsi que du chronogramme des tâches qui vous seront communiqués par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances. ✓



Cheikh Hadjibou SALL

